



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/35/651  
21 novembre 1980  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session  
Point 116 de l'ordre du jour

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES CONSEQUENCES POUR LA  
PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES

Lettre datée du 20 novembre 1980, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

Me référant à la question intitulée "La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales", et en particulier au projet de résolution A/35/L.12 au sujet duquel la délégation chypriote s'est abstenue aujourd'hui, je souhaite rappeler ici l'explication qui a été donnée le 2 février 1980 par M. Nicos Rolandis, ministre des affaires étrangères de la République de Chypre, à l'issue de la sixième session extraordinaire d'urgence, explication qui garde toute sa validité aujourd'hui. M. Rolandis avait déclaré ce qui suit :

"Nous avons participé au vote, et nous nous sommes abstenus afin, certes, de montrer notre intérêt pour la question, mais aussi pour exprimer les objections, les protestations, la consternation et l'amertume que suscite en nous le fait que six ans après les événements tragiques et condamnables de 1974, la communauté mondiale dans son ensemble n'a pas manifesté suffisamment d'intérêt et n'a pas jugé devoir condamner l'invasion efficacement et libérer Chypre du joug des troupes d'occupation.

Tandis que nous subissons l'injustice et que des milliers de soldats étrangers sont encore sur notre sol, il nous est demandé de nous pencher sur d'autres interventions. Je considère que c'est là faire peu de cas de notre problème et blesser les sentiments de notre peuple qui souffre et que l'on opprime."

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 116 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de Chypre auprès  
de l'Organisation des Nations Unies,  
(Signé) Andreas V. MAVROMMATIS